

# DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 22 mars 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_16</b>
<b>Date de convocation : 15 mars 2018</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180322-2018\_D\_16\_BP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018



## Objet : Approbation du Budget primitif 2018

Par la suite d'une convocation en date du 15 mars 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la mairie d'Arvieux, le 22 mars 2018 à 17 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance** : Valérie GARCIN-EYMEOUD

**Région** : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé et pouvoir à Valérie GARCIN-EYMEOUD (2 voix)

**Communauté de communes Guillestrois Queyras** : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé ; Dominique BUCCI-ALBERTO, Conseillère communautaire, suppléante, présente (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, excusé ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** : Philippe CHABRAND, Maire, présent ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac** : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, présent ; Laurent NIFNECKER, Conseiller municipal, présent
- **Eyglis** : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent
- **Guillestre** : Bernard LETERRIER, Maire, présent
- **Molines-en-Queyras** : Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent
- **Ristolas** : Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, présente
- **Saint-Véran** : Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment L.1612-2, L.1612-4, L.1612-5, L.1612-6 et L.1612-8.

- Les statuts en vigueur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras ;

- Le règlement intérieur des élus du Comité syndical entériné par la délibération n° 2011 10 du 11 mars 2010 et modifié par la délibération n° 2011 45 du 6 juin 2011 ;

# DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 22 mars 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_ 16</b>
<b>Date de convocation : 15 mars 2018</b>

## Objet : Approbation du Budget primitif 2018

### Considérant :

- La reprise des résultats du compte administratif 2017 fixant les montants de crédits à reporter sur l'exercice 2018 ;
- Le projet de budget primitif 2018 détaillé et proposé par le Président aux membres du Comité syndical sur la base des montants globaux suivants dans le budget principal :
  - Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 2 189 335,63 €
  - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 779 701,26 €.

### Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 22 mars 2018, après en avoir délibéré et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24  
Nombre de suffrages : 30  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de membres représentés : 3

**Nombre de suffrages exprimés : 24**  
Votes Contre : 0      Pour : 24  
Abstentions : 0

### Décide :

- D'adopter le budget primitif 2018 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de ce budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Christian GROSSAN

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular red official stamp. The stamp contains the text 'COMITE SYNDICAL ALPES' at the top and 'PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS' at the bottom. The signature is written across the center of the stamp.